



BICYCLETTES A MOTEUR
VÉLOMOTEURS • MOTOS
SCOOTERS • TRIMOTEURS

Peugeot

1954



**Petite automobile à 2 roues et à 2 places,
le scooter S. 55 Peugeot est un véhicule carrossé,
livré complet en ordre de marche.**

Moteur 125 cc. 2 temps, à haut rendement dans l'axe du châssis. Refroidissement par turbine sur volant magnétique 40 watts assurant l'allumage et l'éclairage. Trois vitesses par sélecteur au pied commandé par deux pédales chromées. Deux freins à tambour de 130 mm. Transmission par chaîne Yellow 12,7 x 7,9 sous carter étanche. Carrosserie grand luxe assurant une protection totale. Châssis tubulaire. Coffre AV verrouillable. Porte-bagages avec crochets pour l'attache des sandows de fixation. Vide-poche à fermeture de sûreté. Coque AR articulée pour accès au moteur. Suspension AV type tractée par anneaux de caoutchouc Neuman, AR à bras oscillant anneaux de caoutchouc Neuman. Guidon chromé, poignée tournante. Tableau de bord comprenant : compteur kilométrique E.D., indicateur de position de vitesses, commandes du robinet d'essence, du starter, du contact et de l'éclairage. Réservoir 7 litres. 2 selles grand plateau à ressorts hélicoïdaux. Larges repose-pieds pour le passager. Poignée-courroie. Outillage. 2 crics. Pompe. Avertisseur électrique. Verrou antivol Neiman. Roue de secours. Bequille d'appui latérale.

Présentation : Email bleu R. A. F. et chrome cu Email gris perle et chrome.



Quelques détails techniques et pratiques du scooter biplace Peugeot

- Grande facilité d'accès au réservoir d'essence et à la bougie par le basculement de la selle AV et l'ouverture d'une trappe.
- Sous le châssis sont disposés 4 logements pour la fixation des crics destinés à maintenir le scooter lors du démontage d'une roue.
- L'ensemble de la carrosserie AR bascule autour d'un axe et dégage ainsi tout le mécanisme. Sur le document on remarquera la transmission sous carter étanche et la puissante turbine de refroidissement.
- Le sélecteur au pied est commandé par 2 pédales placées côte à côte sur le plancher. Sur le tableau de bord, un cadran indicateur signale à tout moment la position des vitesses.
- La mise en route s'effectue par une pédale, sans quitter la selle.
- Un starter, commandé du tableau de bord, facilite les départs à froid.
- Les suspensions progressives et auto-amorties, par anneaux de caoutchouc Nelman, ne nécessitent aucun entretien.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

EXPÉDITIONS. — Toutes nos expéditions sont faites aux risques et périls des destinataires. Les envois par poste sont toujours recommandés aux frais du destinataire pour réserver à ce dernier un recours en cas de perte.

Les expéditions dont le poids dépasse celui d'un postal sont faites par P.V. gare sauf avis contraire du client.

Les postaux sont envoyés en gare, ceux dont le montant dépasse l'allocation des Compagnies en cas de perte et d'avarie sont emballés sous caisse et assurés d'office à la charge du destinataire.

À moins d'avis contraire, les machines réparées dans nos usines sont toujours retournées en G.V. Il en est de même des pièces remises en état dans nos ateliers lorsque leur poids dépasse celui d'un postal.

Nos envois sont soigneusement contrôlés au départ de l'usine et les Compagnies vérifient d'autre part les feuilles d'expédition portant le poids du colis. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'avarie ou de manquant. Les Compagnies de Chemins de Fer sont responsables des marchandises qu'elles transportent, aussi prions-nous nos clients de bien vérifier leur colis avant de prendre livraison et de ne signer le récépissé qu'après vérification, cette signature donnant décharge au Chemin de Fer sans recours possible.

Toute réclamation doit être faite au Chef de gare par lettre recommandée dans les trois jours qui suivent la réception.

GARANTIE. — Nos machines sont vendues avec garantie de 6 mois contre tout vice de construction résultant d'un défaut de matière ou de fabrication. Cette garantie est expressément limitée à la réparation ou au remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses, sans qu'il puisse jamais être réclamé d'indemnité pour une cause quelconque, soit pour l'immobilisation de la machine, soit même à raison des accidents de personnes ou de choses qui pourraient survenir. Les frais de transport et d'emballage aller et retour, de démontage, de remontage et essai, etc..., sont à la charge du client. Nous déclinons toute responsabilité en cas de modifications apportées à nos machines par des tiers.

Nos machines portent sur la plaque de constructeur et sur le carter un numéro, nous ne garantissons pas celles dont les chiffres seraient effacés ou martelés, toute tentative de modification ou de suppression dissimulant une fraude.

Nous recommandons à tout acheteur d'une machine de notre marque d'exiger du vendeur un certificat de garantie. Ce certificat doit mentionner le même matricule que celui figurant sur la machine et ne doit comporter ni surcharge ni grattage.

En France Métropolitaine les certificats de garantie vélomoteurs, motocyclettes, trimoteurs, scooters et Bims donnent droit à une vérification gratuite à faire effectuer par l'Agent vendeur.

Cette vérification est à la fois gratuite et OBLIGATOIRE. Elle doit être faite entre les 500 et les 700 premiers kilomètres, faute de quoi, le propriétaire du véhicule perdrait le droit à la garantie, tel qu'il est stipulé dans nos conditions générales de vente.

Nous garantissons exclusivement comme machines neuves de notre marque, celles vendues par nos Agents officiels, les machines de notre marque détenues par tous autres commerçants ne peuvent être vendues que comme machines d'occasion. Pour les pneumatiques et accessoires, notre garantie est limitée à celle du fabricant.

Nous recommandons aux propriétaires de machines de notre marque de n'en confier l'entretien ou la réparation qu'aux agents de notre maison. Ils doivent exiger sur les factures la garantie que les pièces employées pour la remise en état sont bien de notre fabrication, ceci pour déjouer les nombreuses contrefaçons.

PIÈCES DE RECHANGE. — Nous déclinons toute responsabilité pour les avaries survenues à la suite d'utilisation de pièces étrangères.



C Y C L E S P E U G E O T
B E A U L I E U - V A L E N T I G N E Y (D O U B S)



K. C. MONTBELLARD N° 801
EST. FROD. N° 80 DOURS